

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois et le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET et RENON Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, DAUMAS et RICHAUD.

Absent excusé :

Convocation et affichage : 05/12/2023

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 9.

Objet : PROJET ABRI BUS – DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE 2024

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'il est nécessaire de créer 2 abri-bus dans la commune, le premier sur la place, à proximité de l'arrêt du bus, le deuxième sur le parking de l'école.

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'acheter 2 abris-bus en bois à fixer sur dalle béton

Le montant total de l'opération (confection des 2 dalles, achat et pose des abri-bus) est de 6 748,98 € HT.

Cette opération peut être subventionnée à 70 % au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve projet de créer 2 abri-bus dans la commune pour un montant de 6 748.98 € HT ;**
- **Sollicite l'aide financière du Département au titre des Amendes de Police 2024 ;**
- **Approuve le plan de financement ci-après :**
 - *Département Amendes de Police : **4 724.29 € soit 70 %**
 - *Commune : **2 024.69 € soit 30%**
 - Total : 6 748.98 €**
- **S'engage à financer la part communale de l'opération.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 14 décembre 2023,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire

Raymond GROS

